



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des  
Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Madame le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'application de l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

J'aimerais plus précisément aborder la problématique de la cession respectivement de la vente de logements abordables réalisés par les communes dans le cadre de la présente question élargie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Lies  
Député